



**Le conseil électoral de l'organe en charge des élections, a indiqué qu'il n'y aura pas de délai supplémentaire pour les candidats n'ayant pas pu déposer leurs dossiers à temps au niveau d'ELECAM.**

Enow Abrams Egbe, président du conseil Electoral, a déclaré face aux journalistes, qu'ELECAM allait publier dans dix jours, la liste définitive des candidats retenus pour les élections législatives et municipales du 9 février 2020. Suffisant pour comprendre le rejet de la demande formulée par Cabral Libii, président du Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN) qui, comme Paul Eric Kingue, demandait à ELECAM d' accorder, à titre exceptionnel, un délai de 15 jours aux candidats n'ayant pas pu finir avec la constitution des dossiers. Cabral Libii avait menacé de boycotter le double scrutin si sa demande n'était pas prise en compte.

Pour Anne Feconde Noah, Porte parole de Cabral Libii « ***Si le conseil constitutionnel n'admet pas de nouveaux dossiers c'est injuste et sans intérêt, c'est une autre façon de persécuter les opposants disposés à prendre part aux élections*** ». « ***Il vaudrait mieux que le RDPC y aille seul et gagne tout par acclamations*** », « ***Si malgré toutes les crises qui secouent notre pays, les partisans du parti au pouvoir ne comprennent pas qu'ils sont obligés de se separer des avantages injustifiés dont ils ont bénéficié pendant toutes ces années, et d'agir avec un minimum de justice, alors ils manquent cruellement de***

**sagesse** », poursuit Anne Feconde Noah.

**« Nous demandons respectueusement au conseil constitutionnel qui decidera en dernier ressort, de se mettre au dessus de la mêlée ,et de résoudre ce probleme de façon juste et équitable ,en admettant tous les dossiers dont il sera démontré qu'au moins l'une des pièces a été établie dans la période des 15 jours. Le monde entier nous regarde »**, conclut-elle.